



EXEMPLAIRE POUR EGSO EXEMPLAIRE A CONSERVER

DOSSIER D'INSCRIPTION

ANTILLES-GUYANE

1^{ère} ANNÉE 2019

ETAT CIVIL

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom Prénom

Né(e) le à

Adresse personnelle

Code postal Ville.....

Téléphone professionnel Portable

Téléphone personnel..... Email

FORMATION

Diplômes et années d'obtention :

.....
.....

Modalités d'exercice professionnel

Adresse professionnelle

Code postal Ville.....

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION 2019

- 1- L'European Graduate School of Osteopathy prépare les étudiants au Diplôme d'Ostéopathie D.O. de grade MASTER sanctionnant la formation spécifique à l'ostéopathie exclusivement réservée aux Professionnels de Santé, Masseurs-Kinésithérapeutes, Sages-femmes, Infirmières, Infirmiers et Docteurs en Médecine.
- 2- Les postulants seront admis sur examen de leur dossier. Ils devront l'envoyer par mail à egso.admin@egso-osteo.com Ce dossier devra comporter une lettre de motivation, renseigner sur l'état civil, la formation initiale et l'expérience professionnelle.
- 3- L'étudiant s'engage à prendre connaissance des conditions générales d'inscription et à respecter le règlement intérieur de l'école.
- 4- Le montant annuel des frais de scolarité comporte : les frais d'études, les frais administratifs, les supports de cours et les frais liés aux stages en clinique. Les frais d'inscription sont en supplément et ne pourront être remboursés en cas de désistement de la part de l'inscrit. Les inscrits devront respecter les modalités de règlement présentées dans les conditions générales d'inscription et en ANNEXE "Tarifs et modalités de règlement Antilles".
- 5- Le dossier d'inscription pour être validé doit être dûment rempli, avoir réglé le montant de l'inscription et comporter les pièces suivantes qui devront être réactualisées, en cas de changements, pendant toute la durée de la formation :
 - Photocopie de la pièce d'identité (recto verso) et 2 photographies.
 - Photocopie du ou des diplômes.
 - Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle étendue aux risques liés à l'ostéopathie en tant qu'étudiant en ostéopathie. Elle pourra être remise, au plus tard, au premier séminaire.

MODALITE DE RÈGLEMENT EN 1^{ère} ANNEE 2019

Tarif dégressif en fonction du nombre de participants.
Voir tableau en ANNEXE "Tarifs et modalités de règlement Antilles".

1 - COMMENT RÉGLER VOS FRAIS DE SCOLARITÉ ANNUELS

Pour valider votre inscription, vous effectuerez un virement de 50 €. Ensuite, vous réglerez vos séminaires selon les dates d'échéances inscrites dans le tableau en ANNEXE "Tarifs et modalités de règlement Antilles".

PAIEMENT PAR VIREMENT

Titulaire du compte :

EUROPEAN GRADUATE SCHOOL OF OSTEOPATHY (EGSO) SARL

IBAN : **LU42 0029 6101 3001 5100** - BIC : **BILLLULL**

Banque **BIL** - Banque Internationale à Luxembourg.

Les règlements sont validés en date de valeur de virement.

Toute échéance impayée pourra entraîner la perte de cette facilité de paiement et l'exigibilité immédiate du solde annuel des frais de scolarité. L'accès à la salle de cours lui sera refusé tant que le montant dû ne sera réglé.

Toute procédure contentieuse relative au retard de paiement des frais de scolarité entraînera une majoration de 10% des sommes restant dues.

www.egso-osteo.com

Luxembourg : +352 27 86 16 96 - France : +33 01 85 09 99 03 - egso.admin@egso-osteo.com
Sièges sociaux & adresses postales : EGSO Luxembourg - 8, rue Mil Neuf Cents - L-2157 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg
RCS LUX N° : B206871 - Autorisation Ministérielle : N° 10065511 / 0
EGSO France - 137, avenue Anatole France - 94600 Choisy-le-Roi - France
RCS Créteil N° : 817 975 592 - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11930740393 auprès du préfet région Ile-de-France

2 - RESILIATION DE L'INSCRIPTION

Par mail et lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à : EGSO - 137, avenue Anatole France - 94600 Choisy-le-Roi - le signataire du présent bulletin d'inscription peut décider de la résiliation de l'inscription.

Dans ce cas, les dispositions suivantes sont applicables :

- Résiliation signifiée au plus tard le 27 février 2019 à minuit par mail et courrier recommandé avec accusé de réception. Le règlement du montant de l'inscription de 50€ ne pourra être remboursé.
- Le 28 février 2019, l'étudiant sera considéré comme définitivement inscrit.

Si, le nombre d'inscrits est inférieur à 12 participants, l'établissement annulera et reportera la formation, il remboursera les inscrits du montant des frais d'inscription.

3 - ARRET DE LA FORMATION EN COURS D'ANNEE

L'étudiant inscrit ne pourra se désister en cours d'année et l'ensemble du montant de la formation restera dû.

4 - INSCRIPTION DES ETUDIANTS EN ANNEE SUPERIEURE

Pour les étudiants en cours de formation, le renouvellement de l'inscription en année supérieure sera effectué au dernier séminaire de l'année en cours.

5 - ENGAGEMENT DE L'ETABLISSEMENT

L'établissement s'engage expressément à mettre en œuvre un programme conforme aux conditions fixées par le Ministère de la Santé du Grand-Duché de Luxembourg, règlement grand-ducal du 23 septembre 2018 - Journal Officiel du 27 septembre 2018, à mettre en application toutes les directives imposées par l'Union Européenne et à conserver à l'étudiant désigné ci-dessus, tout au long de sa formation, une place dans son établissement.

6 - ENGAGEMENT DE L'ETUDIANT

En cas d'absence à un stage, le règlement de ce dernier sera dû et ne pourra pas être reporté sur le séminaire suivant. Cette disposition restera exceptionnelle, l'absence ne pourra être tolérée par l'établissement.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription. Je m'engage à payer l'intégralité des sommes dues pour cette formation dans les conditions décrites ci-dessus.

Le non-respect des paiements selon la modalité de règlement exposée ci-dessus et tout défaut de paiement amènera l'établissement à mon exclusion. L'intégralité du montant de la formation restera dû.

L'inscription est ferme et définitive, sous réserve des conditions de résiliation de l'inscription, par la remise du présent bulletin d'Inscription signé, accompagné du virement en date de valeur et de toutes les pièces demandées.

Fait en deux exemplaires à : _____

Le : _____

Signature de l'établissement :
Précédée de la mention "Lu et approuvé"

Signature de l'étudiant :
Précédée de la mention "Lu et approuvé"



EUROPEAN GRADUATE SCHOOL
OF OSTEOPATHY
8 rue Mil Neuf Cents
L-2157 Luxembourg
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

www.egso-osteo.com

Luxembourg : +352 27 86 16 96 - France : +33 01 85 09 99 03 - egso.admin@egso-osteo.com
Sièges sociaux & adresses postales : EGSO Luxembourg - 8, rue Mil Neuf Cents - L-2157 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg
RCS LUX N° : B206871 - Autorisation Ministérielle : N° 10065511 / 0
EGSO France - 137, avenue Anatole France - 94600 Choisy-le-Roi - France
RCS Créteil N° : 817 975 592 - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11930740393 auprès du préfet région Ile-de-France

ANNEXE Tarifs et modalités de règlement Antilles

TARIFS et MODALITES DE REGLEMENT						
Tarif dégressif en fonction du nombre de participants			Séminaire 1	Séminaire 2	Séminaire 3	Séminaire 4
			AVRIL 2019 du Lundi 1 ^{er} au Dimanche 7	JUIN 2019 Du Lundi 3 au Dimanche 9	OCTOBRE 2019 du Lundi 7 au Dimanche 13	DECEMBRE 2019 du Lundi 2 au Dimanche 8
Nombre de participants	Montants Inscription et formation	Tarifs	Montant séminaire 1 7 jours	Montant séminaire 2 7 jours	Montant séminaire 3 7 jours	Montant séminaire 4 7 jours
12 minimum	8 500 €	1	2 125 €	2 125 €	2 125 €	2 125 €
13 à 15	8 000 €	2	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
16 à 18	7 500 €	3	1 875 €	1 875 €	1 875 €	1 875 €
19 à 20	7 200 €	4	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €
Détermination du tarif : Information en temps réel du nombre d'inscrit à chaque nouvelle inscription jusqu'à la clôture des inscriptions	Date de clôture des inscriptions : 25 février 2019	Règlement à l'Inscription	Règlement du 1er séminaire	Règlement du 2ème séminaire	Règlement du 3ème séminaire	Règlement du 4ème séminaire
		50 €	Tarif 1 : 2 125 €	2 125 €	2 125 €	2 125 €
	Date fixant le tarif définitif appliqué : 28 février 2019	50 €	Tarif 2 : 2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
		50 €	Tarif 3 : 1 875 €	1 875 €	1 875 €	1 875 €
		50 €	Tarif 4 : 1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €
Dates des échéances →		1^{er} Mars 2019	1^{er} Mai 2019	5 Septembre 2019	1^{er} Novembre 2019	

ANNEXE Tarifs et modalités de règlement Antilles

www.egso-osteo.com

Luxembourg : +352 27 86 16 96 - France : +33 01 85 09 99 03 - egso.admin@egso-osteo.com
 Sièges sociaux & adresses postales : EGSO Luxembourg - 8, rue Mil Neuf Cents - L-2157 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg
 RCS LUX N° : B206871 - Autorisation Ministérielle : N° 10065511 / 0
 EGSO France - 137, avenue Anatole France - 94600 Choisy-le-Roi - France
 RCS Créteil N° : 817 975 592 - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11930740393 auprès du préfet région Ile-de-France